REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DU GARD

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau :4ème
Tél:66.36.43.00.
Référence :AVRIL95/16/CD/AI
Dossier suivi par :
-Mme DAYRAL

NIMES, le - 7 AVR. 1995

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE – PETITE CAMARGUE GARDOISE

ARRETE 95 10 0 780

LE PREFET DU GARD, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi nº 92-3 du 3 Janvier 1992 sur l'eau,

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté préfectoral n° 94-01900 du 18 août 1994 fixant le périmètre d'étude du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Petite Camargue Gardoise,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du GARD,

ARRETE

ARTICLE 1er -

La composition de la commission locale du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Petite Camargue Gardoise est arrêté comme suit :

I - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Représentant du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon

M. Jean BRUCHET, Conseiller régional

Représentant du Conseil Général du Gard

Titulaires

Suppléants

M. GIRARD

Conseiller général du canton de St-Gilles

M. MOURRUT

Conseiller général du canton d'Aigues-

Mortes

M. ANDRE

Conseiller général du canton de Vauvert

M. YANNICOPOULOS

Conseiller général du canton de la Vistrenque

M. BOISSON

Conseiller général du canton de Sommières

M. BARRAL

Conseiller général du canton de Sumène

M. DUPONT

M. DESCHAMPS

Conseiller général du canton de Rhôny- Conseiller général du canton de Beaucaire

Vidourle

Représentants des Maires

M. René JEANNOT Maire d'Aigues-Mortes

M. Etienne MOURRUT Maire du Grau-du-Roi

M. René AUDEMARD Maire de St-Laurent d'Aigouze

M. Roland GRONCHI Maire de St-Gilles

M. Guy ROCCA Maire de Vauvert

M. JEAN BRUCHET Maire d'Aimargues

M. Pierre BERGER-LEFRANC Maire du Cailar

M. Guy OZIOL

Maire de Beauvoisin

Jenement publica Cooperation in leicomm:

M. Louis GIRARD
Président du syndicat mixte de gestion et
de protection de la Camargue gardoise

M. Gilles DUMAS
Président du syndicat des digues du Rhône

M. Serge AIRAULT
Président du syndicat d'étude de la nappe
de la Vistrenque

M. Guilhem FABRE
Président du syndicat de curage du Vistre

M. Jean-Paul CICCORELLI
Président du syndicat des Basses Plaines
du Vistre

M. Bernard SAUVAIRE adjoint au maire d'Aigues-Mortes

M. André DELLA-SANTINA mairie du Grau-du-Roi

M. Michel CLAUZEL adjoint au maire de St-Laurent d'Aigouze

M. Claude CHIROUZE adjoint au maire de St-Gilles

M. Roger MATTONAI
Conseiller municipal de Vauvert

M. Christian DELBOS adjoint au maire d'Aimargues

M. Marcel LIBRAT adjoint au maire du Cailar

M. André REDON adjoint au maire de Beauvoisin

M. William DUMAS Conseiller général

Mme NEGRE adjointe au maire de Beauvoisin

M. René COSTE mairie de Vergèze

M. Jean-Claude DRIMICCI Conseiller municipal, mairie de Nîmes

M. Jacques BECAMEL adjoint au maire de Caissargues

II - COLLEGE DES USAGERS

Représentants de la Chambre d'Agriculture

titulaire: M. ANGELRAS suppléant: M. AUMEDE

Représentants de la C.C.I. de NIMES-UZES-BAGNOLS-LE VIGAN

<u>titulaire</u>: Mme Jeannie DIAZ <u>suppléant</u>: Mme Christine NIEL Mr le Polt ou son représentant

Représentants des associations professionnelles

titulaire : M. BLATIERE, président de l'association des manadiers de taureaux

de race camargue, Mas du Pont de Rousty - 13200 ARLES

suppléant : M.GROUL, association des manadiers de taureaux de race camargue

Représentants des propriétaires riverains

titulaire: M. JULIAN, président de l'A.S.A. du canal de Sylvéréal – 1, rue de la Croix – 30470 AIMARGUES

<u>suppléant</u>: M. Jacques MALAUZAT – SCA Camargue – Villa Tergest – 411 avenue du Prado – 13008 MARSEILLE

Représentants du monde industriel

titulaire: Mme A.M. LATY, ingénieur chargée de la sécurité et de l'environnement à la compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est

suppléant : M. Paul André CAPDEQUI-PEYRANERE, ingénieur, chef du service salin de la compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est

Représentants des associations de protection de la nature

titulaire: M. Xavier VACHEZ, société de la protection de la nature – B.P. 1414 30017 NIMES CEDEX

suppléant: M. René PALPANT, La Maunerie Chemin des Canaux – 30740 LE CAILAR

Représentants des associations de pêche et de pisciculture

titulaire: M. Yvon MERCIER, fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique

suppléant : M. André CORROENNE, fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Représentants des associations de chasse

titulaire: M. Bernard PAGES, fédération départementale des chasseurs du Gard

suppléant : M. Daniel TARTERET, fédération départementale des chasseurs du

Représentants des offices du tourisme et syndicats d'initiative

titulaire: M. Jean-Marie ESPUCHE, office de tourisme de Vauvert suppléant: Mme Nathalie GONZALES, office de tourisme de Vauvert

III - <u>COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ETABLISSEMENTS</u> <u>PUBLICS DE L'ETAT</u>

- le Préfet du Gard ou son représentant,

- le Directeur départemental de l'Agriculture et de la forêt ou son représentant

- le Directeur départemental de l'équipement ou son représentant,

- le Directeur du service maritime et de la navigation Languedoc-Roussillon ou son représentant,

- le Directeur régional de l'environnement ou son représentant

- le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ou de son représentant
- le directeur du conservatoire du littoral et des rivages lacustres ou de son représentant
- le délégué régional du conseil supérieur de la pêche ou de son représentant
- le chef du service départemental de l'architecture ou de son représentant.

ARTICLE 2 -

La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat est de six années à compter de la date du présent arrêté.

Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés ou décédés pour la durée du mandat restant à accomplir.

ARTICLE 3 -

Le président de la commission locale de l'eau sera élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

ARTICLE 4 -

La liste des membres de la commission sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et insérée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

ARTICLE 5 -

Le secrétaire général de la préfecture du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux intéressés.

LE PREFET, Pour le Préfet, Le Secrétaire Général,

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet, et par délégation,

L'Attaché Principal

Chef de Bureau

Plans AMED

Noël FOURNIER